

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 01 06 2021

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt un le premier juin le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, Mme SUZZARINI Cécile, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline, M. YCART Bernard

Excusé : M. GAUDRY William

Absent :

Date de convocation du Conseil : 25 mai 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Présentation de : Ecoute le Paysage par Emmanuel Vinchon

La capitale champêtre de la culture est un outil en faveur du développement de la moyenne montagne, associant culture, tourisme, économie, gastronomie, enfance, patrimoine sports et loisirs, et partant des envies, rêves et projets des habitants et du tissu associatif. Soutenu par la Communauté de Communes du Trièves, il vise à organiser un événement festif de 4 mois en 2023 sur l'ensemble des communes qui souhaiteront devenir partenaires, afin de relancer une fierté commune du nord au sud du territoire.

Les collectivités régionale et départementale sont des partenaires attendus, bien sûr.

Si la commune est intéressée Emmanuel Vinchon est à sa disposition, il serait judicieux d'avoir un référent communal pour la communication.

Magali Bonnard et Bernard Ycart se proposent de faire des recherches sur le patrimoine de la commune : 'Petite histoire dans la Grande Histoire'.

Une première histoire sera racontée lors du prochain journal.

Approbation du compte rendu du 27 avril 2021, à l'unanimité des présents.

Approbation du compte rendu du 18 mai 2021, à l'unanimité des présents.

Adhésion Pep's

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à la présentation pour soutenir la candidature de Territoire Zéro Chômeur de longue durée lors du conseil municipal du 27 avril, il propose d'adhérer à l'association PEP'S Trièves

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents le conseil municipal

- Approuve à la majorité l'adhésion à l'association Pep's pour un montant de 100 € et nomme Jacqueline Froment représentante de la commune.

Avis du conseil municipal sur la modification des statuts de la communauté de communes du Trièves

Monsieur le maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 27 mars 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes du Trièves s'est prononcé en faveur du transfert, à la communauté de communes du Trièves, de la compétence 'Mobilité' et par conséquent de l'ajout de cette compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives.

Vu l'article L.5211-17, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes du Trièves.

Entendu le projet de modification des statuts, le conseil municipal après en avoir délibéré :

Résultat du vote : 5 pour et 5 abstentions

- Approuve à la majorité la modification des statuts de la communauté de communes du Trièves et de l'ajout de la compétence 'Mobilité' au sein de ceux-ci

Installations classées pour la protection de l'environnement, demande d'autorisation de création d'une distillerie de whisky

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement d'autorisation de création d'une distillerie de whisky, se déroulera du 14 juin au 29 juin 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal n'est pas opposé à la création d'une distillerie de whisky sur la commune.

Demande de subvention travaux de sécurisation logements Grand Oriol

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de sécurisation vers les logements du Grand Oriol

Une entreprise a fait parvenir le devis correspondant soit :

Travaux de sécurisation barrière logements Grand Oriol	montant HT	10 205.00 €
--------------------------------------------------------	------------	-------------

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition du maire et le charge à demander une subvention la plus importante possible auprès du département et à signer tous documents concernant ce dossier.

Aménagement fossé lotissement Peyrouier : un propriétaire demande à aménager le fossé devant chez lui. Le conseil municipal donne son accord pour que le propriétaire exécute les travaux.

Curage fossé la Citadelle : le conseil municipal, à l'unanimité des présents, refuse d'engager les travaux : c'est au propriétaire d'effectuer le chantier.

Questions diverses :

Barrières endommagées : réfléchir sur l'agrandissement du pont afin de faciliter le passage aux engins agricoles.

Travaux du cimetière : recherche des propriétaires de certains emplacements.

Elections : point fait sur les dispositions de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.